



Droit familial de divorce

Par **klou80**, le **27/04/2011 à 15:24**

Bonjour, je suis mariée depuis 2004. Nous avons eu deux enfants et avons acheté une maison. Nous n'avons pas établi de contrat de mariage, et actuellement je suis en congé parental et devrait reprendre le travail au mois d'août. J'envisage de demander le divorce car rien ne va plus dans notre couple. Quels sont mes droits et devoirs par rapport à mes enfants et à mon mari ? et mon mari quels sont ses droits et devoirs par rapport à la famille ? Merci de votre aide...

Par **mimi493**, le **27/04/2011 à 19:04**

A quels niveaux ?

Par **klou80**, le **27/04/2011 à 19:32**

au niveau des enfants, pension alimentaire, partage des biens...

Par **mimi493**, le **27/04/2011 à 23:44**

Il ne faut pas confondre le couple et les parents. Le couple se sépare, il doit, pour le divorce, liquider la communauté. Les parents se séparent : on doit fixer les droits et obligations de chacun, selon le contexte, ce que les parents veulent.